unmi le mag

MAGAZINE QUADRIMESTRIEL
MAI 2018 N°3

RGDP : MIEUX PROTÉGER LES DONNÉES PERSONNELLES

Pour une protection sociale universelle (p.6)

unmi

L'avenir est affaire de Prévoyance

édito

PROMOUVOIR LE MOUVEMENT MUTUALISTE ET SES VALEURS

LOREDANA MAÏER,
Directrice générale de l'UNMI

Avec la transformation du système de santé, l'intégration du RSI et prochainement celle des régimes spéciaux dans le régime général, les mutuelles sont appelées à vivre une nouvelle étape majeure de leur évolution. Sans compter la création d'une cinquième branche pour la dépendance, annoncée par le président de la République.

Dans ce contexte, comment contribuerons-nous demain, nous mutualistes, à protéger tous les Français ?
Et comment aiderons-nous d'autres populations, dans des pays moins protecteurs, à bénéficier elles aussi de la protection sociale nécessaire à leur santé et leur avenir ? Comment ferons-nous vivre nos valeurs dans ce contexte ?

A l'UNMI, nous sommes attentifs aux changements à l'œuvre en France et nous saurons faire évoluer nos offres de produits et de services en conséquence, en trouvant des solutions à la fois solidaires et propres aux intérêts de chacun.

TENDANCES

LES CHIFFRES CLÉS

Entraide et solidarité, des valeurs partagées

Environ 13 millions de personnes consacrent du temps et de l'énergie à faire vivre des causes qui leur tiennent à cœur. La mutualité contribue à animer ce système de solidarité et d'entraide jour après jour.

UN QUART DE LA POPULATION EST BÉNÉVOLE

13 Millions de personnes
soit 25 % des Français

Top 3 des raisons de l'engagement associatif :

- TOP 1 Être utile à la société (77 %)
- TOP 2 Agir de façon concrète (50 %)
- TOP 3 Lier des relations avec les autres (43 %)

UN ENGAGEMENT QUI PREND DE L'AMPLEUR

+ 4 %
= progression des dons aux associations (2013-2014)

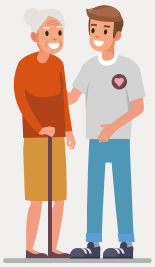

60 % des dons viennent des particuliers et 40% des entreprises

65 % des Français se disent prêts à aider ponctuellement et gratuitement à une personne âgée seule

L'ENGAGEMENT DES FRANÇAIS SE TRANSFORME SOUS L'INFLUENCE DU DIGITAL

Des sites internet spécialisés permettent dorénavant de s'entraider à distance :

- **Don d'objets usagés**
- **Aide intergénérationnelle**
- **Échange de services (cours de langues, de cuisine, d'informatique, bricolage)**
- **Plateformes de financement participatif, crowdfunding, microdon**

56 % des Français se disent prêts à échanger des services

La solidarité,

une valeur partagée par la jeune génération

Mutualiser l'usage d'un bien ou encore soutenir financièrement un projet devient plus facile. C'est l'opportunité pour les jeunes générations notamment de rendre notre société plus solidaire.

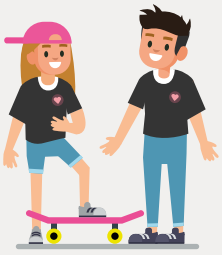

45 % des 16-24 ans
(contre 36 % de l'ensemble des Français)
sont prêts à partager **leur voiture**

52 % des 16-24 ans
(contre 40 % de l'ensemble des Français)
sont ainsi prêts à investir dans **un projet culturel**

25 % des 16-24 ans
(contre 18 % de l'ensemble des Français)
sont prêts à **prêter de l'argent à un particulier**

Sources :
Ifop/Recherches et Solidarités, Idaf/AFF/Comité de la Charte/Recherches et Solidarités, Ipsos/Psychologies magazine
Un français sur quatre fait du bénévolat, Le Figaro, décembre 2017
La générosité des Français édition 2016, Associations.gouv, novembre 2016
La générosité des Français se compte en milliards, La Croix, mars 2018
Les Français sont prêts à partager, Ipsos, novembre 2013

RGDP : MIEUX PROTÉGER LES DONNÉES PERSONNELLES

Le secteur de l'assurance est concerné au premier chef par le règlement européen sur la protection des données personnelles qui entrera en vigueur le 25 mai 2018. Il collecte, traite et conserve quantité de données personnelles de toutes natures.

Dans les pays de l'Union européenne, le Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) renforce les pouvoirs des citoyens pour contrôler leurs données personnelles. Dans le domaine de l'assurance comme ailleurs, les entreprises publiques et privées ne seront pas toutes en conformité avec ce règlement à la fin mai. Lors des 26es Rencontres du Risk Management de l'Amrae, en février 2018, seulement 42 % des participants à l'atelier sur le RGDP ont répondu que leur organisation serait prête à l'appliquer. Les résultats de ce sondage (une cinquantaine de répondants) corroborent ceux de l'enquête Optimind Winter auprès de banques, assureurs et mutuelles en septembre 2017 : 46 % n'avaient pas encore commencé à travailler sur le sujet. Il est vrai qu'aucun assureur ni aucune mutuelle ne le découvre totalement. Le RGDP entérine un certain nombre de mesures existantes pour la protection des données, avec lesquelles la profession est déjà en conformité, mais il la renforce de plusieurs façons.

Le RGDP définit la donnée personnelle comme " toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable ".

Autrement dit, ce peut être une donnée nominative, tout aussi bien qu'un numéro personnel, ou un ensemble d'éléments caractérisant l'individu et permettant de l'identifier. Le règlement protège ainsi largement toute personne résidant au sein de l'Union européenne, et ce quel que soit le responsable du traitement des données. Il établit, en effet, la coresponsabilité des différents acteurs de l'usage et de la protection des données, y compris les sous-traitants. Chacun doit pouvoir démontrer qu'il respecte toutes les obligations légales lui incombant. Chacun doit être en mesure de prouver que les données sont traitées de manière licite, loyale et transparente, à des fins précises et légitimes, et qu'elles sont collectées et conservées dans la limite du strict nécessaire, préservées de toute atteinte à leur intégrité et leur confidentialité.

En cas de violation des données personnelles, le RGDP impose une notification obligatoire à l'Autorité de contrôle dans les 72 heures suivant la constatation de l'événement, et dans les meilleurs délais aux personnes concernées. Une surveillance permanente de la sécurité des données devient indispensable. Plusieurs outils de la CNIL aident à mettre en place une gestion du risque conforme au RGDP.

4 OBLIGATIONS MAJEURES

- L'INVENTAIRE ET LA TENUE DU REGISTRE DES TRAITEMENTS DE DONNÉES PERSONNELLES
- LA MAÎTRISE ET LA PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS AUX TRAITEMENTS
- LA GESTION DES RÉCLAMATIONS ET LA NOTIFICATION DES VIOLATIONS DE DONNÉES
- LA TRAÇABILITÉ DOCUMENTAIRE

Sources : Règlement (UE) 2016/679 adopté le 27 avril 2016 pour une entrée en application le 25 mai 2018
Les réformes réglementaires récentes et à venir, Optimind, septembre 2017
Se préparer au règlement Européen, Les outils permettant de clarifier et de rendre pleinement opératoires les nouvelles règles européennes, CNIL

L'UNMI PROPOSE SON ASSISTANCE JURIDIQUE

" Le RGDP est indispensable pour que les entreprises mettent à jour leurs systèmes de protection des données, et formalisent tous leurs traitements, en particulier lors du recueil du consentement des personnes à la souscription ou la mise à jour des contrats. "

Charles Weisse, Directeur des systèmes d'information et Goreti Teixeira, Responsable juridique de l'UNMI

L'UNMI sera en conformité avec le RGDP pour son entrée en vigueur le 25 mai. Son responsable du traitement des données à caractère personnel pourra démontrer qu'elle respecte toutes ses obligations. Inventaire et cartographie, analyse d'impacts, prévention du risque, rédaction des procédures internes… Seule la mise à jour de la documentation externe ne sera pas achevée car elle doit intégrer les conséquences d'autres réformes, notamment la directive européenne sur la distribution d'assurance.

L'UNMI sera également prête à accompagner les mutuelles qui auront besoin d'assistance sur le plan juridique. En effet, la protection des données à caractère personnel n'est pas une nouveauté pour elles, mais l'obligation de formaliser et tracer leur collecte et leur traitement change beaucoup.

COULISSES

POUR UNE PROTECTION SOCIALE UNIVERSELLE

L'UNMI a décidé de s'engager en faveur du développement de la protection sociale dans le monde. Elle veut contribuer au mouvement mutualiste par des actions de proximité, comme c'est déjà le cas, par exemple, en Côte d'Ivoire.

Malgré d'importants progrès dans l'extension de la protection sociale dans de nombreuses régions du monde, la majorité de la population mondiale (55 %) ne bénéficie d'aucune couverture.

Selon l'Organisation Internationale du Travail (OIT), quatre milliards d'êtres humains ne sont pas protégés et seulement 29 % des personnes couvertes disposent d'un système complet de sécurité sociale. **Les pays les moins protecteurs se trouvent en Afrique, en Asie, dans le Pacifique et au Moyen Orient,** mais nombre d'États doivent encore renforcer leur système de protection sociale. Et tous doivent prendre en compte les problèmes de transition démographique, de l'évolution du monde du travail, de la migration, de contextes fragiles et d'environnement. Les gouvernements du monde entier se sont ainsi

LES BESOINS DE PROTECTION SOCIALE DANS LE MONDE

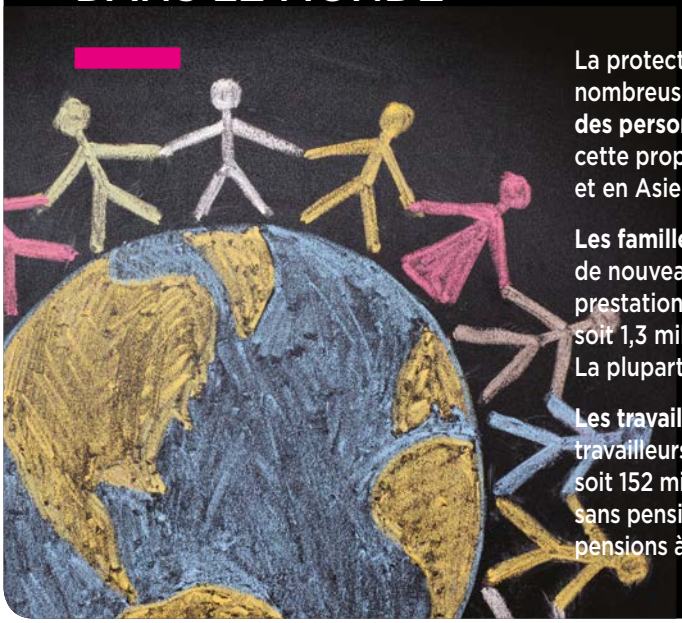

La protection sociale est aujourd'hui un enjeu critique pour de nombreuses populations dans le monde. **En effet, les trois quarts des personnes vulnérables ne bénéficient d'aucune assistance sociale :** cette proportion dépasse 90 % en Afrique contre 23 % en Europe et en Asie centrale.

Les familles sont particulièrement exposées : 59 % des mères de nouveau-nés, soit 83 millions de femmes, ne perçoivent aucune prestation de maternité, et près de deux tiers des enfants, soit 1,3 milliard, n'ont aucune protection sociale. La plupart vivent en Afrique ou en Asie.

Les travailleurs ne sont guère mieux protégés : près de quatre travailleurs sans emploi sur cinq (78 %) n'ont pas d'assurance chômage, soit 152 millions de personnes. Enfin, un tiers des personnes âgées sont sans pension de vieillesse, et dans de nombreux pays, le niveau des pensions à long terme est compromis par des mesures budgétaires.

engagés à développer la protection sociale d'ici à 2030 dans le cadre des objectifs du développement durable.

Partage d'expérience

Dans ce contexte, L'UNMI a décidé de promouvoir et d'exporter le mouvement mutualiste français à l'étranger. Son président, Michel Liautard, le fait déjà depuis plusieurs années dans le cadre de l'Institut de la protection sociale européenne (Ipse), dont il est administrateur. Aujourd'hui, l'UNMI est sollicitée directement par des États.

" Nous sommes questionnés notamment par la Côte d'Ivoire compte tenu de notre expérience de la protection sociale complémentaire, précise Michel Liautard. Ce pays cherche à développer son système d'assurance maladie afin de permettre aux populations fragiles d'accéder aux soins, et d'accroître progressivement son niveau de couverture. Ce pourrait être en s'appuyant sur les capacités contributives de ses ressortissants à l'étranger, or la diaspora ivoirienne est très nombreuse en France. "

Selon le ministère de l'Intégration africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur, 60 % de ceux-ci y résideraient.

Des valeurs internationales

L'UNMI envisage également de proposer son savoir-faire en lien avec l'ICMIF, seul organe représentatif du secteur de l'assurance mutuelle et coopérative au niveau mondial. Pour moitiés européens, les 280 membres de cette organisation sont par ailleurs issus en majorité des Amériques, d'Asie, d'Océanie, d'Afrique et du Moyen-Orient.

" L'UNMI ne souhaite pas s'implanter à l'international, souligne Michel Liautard, mais elle veut aider la Mutualité à mettre en place des solutions et des services dans le respect de ses valeurs. "

POUR ALLER PLUS LOIN

www.unmi.eu

(1) Rapport mondial sur la protection sociale 2017-2019 – OIT

3 QUESTIONS
À JEAN-FRANÇOIS ORSONI,
Directeur général adjoint de la Mutuelle familiale de la Corse

RENCONTRE

Extrait de l'interview de Jean-François Orsoni

En 2017, la première mutuelle de Corse a demandé à l'UNMI d'aider ses conseillers à sensibiliser ses entreprises adhérentes aux enjeux de la prévoyance.
Ce partenariat fructueux se poursuit à distance au quotidien.

Dans quel contexte avez-vous été amenés à demander le service accompagnement commercial de l'UNMI ?

Jean-François Orsoni : La Mutuelle familiale de la Corse est membre de l'UNMI depuis 2015. Cette année-là, nous étions mobilisés par le développement de notre activité en assurance collective avec la généralisation de la complémentaire santé obligatoire en entreprise. Nous avions recruté deux nouveaux collaborateurs pour cela. Et nous avons réussi à porter le nombre de nos entreprises adhérentes de 500 à 1 800. Celles-ci représentent aujourd'hui 40 % de notre activité.
En 2016, nous avons voulu les sensibiliser à leurs besoins de prévoyance complémentaire et leur proposer des solutions. Nous avons commencé à proposer les offres de l'UNMI, mais l'activité a véritablement décollé en 2017 avec l'accompagnement technique et commercial de l'UNMI.

Comment cet accompagnement s'est-il concrétisé ?

J-F.O. : Pendant deux mois, Isabelle Bertrand, responsable régionale de l'UNMI, est venue à plusieurs reprises en Corse pour travailler avec nos six conseillers en prévoyance. Lorsque les rendez-vous en clientèle le permettaient, elle les a accompagnés afin de présenter l'UNMI et d'intervenir en appui technique.

Comment allez-vous développer ensemble la prévoyance ?

J-F.O. : Notre équipe commerciale est ainsi devenue pleinement opérationnelle et n'a plus eu aucune difficulté à proposer de la prévoyance. Pendant cette période, elle a réalisé plus de 200 000 euros de primes nouvelles. Nous avons consolidé nos liens avec les entreprises, accru leur satisfaction, tout en confortant notre savoir-faire.

POUR EN SAVOIR PLUS
WWW.UNMI.EU

Retrouvez l'interview complète de Jean-François ORSONI, Directeur général adjoint de la MFC, première mutuelle de Corse.

UNMI, Union Nationale Mutualiste Interprofessionnelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité immatriculée sous le SIREN 784718207 dont le siège social est sis au 50, avenue Daumesnil - 75012 Paris - ISSN et Dépôt légal en cours - **Directrice de la publication :** Loredana MAÏER - **Responsable de la rédaction :** Guillaume BLANDEL - **Réalisation :** FOVE - **Ont participé à ce numéro :** Déborah GAOTÉ, Michel LIAUTARD, Jean-François ORSONI, Goreti TEIXEIRA, Charles WEISSE, YouLoveWords - **Crédits photos :** UNMI - iStock - **Impression :** MGS - Document non contractuel - Numéro téléchargeable sur **www.unmi.eu**